

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du 28 mars 2003**

à l'Hôtel de la Croix-Blanche

**COMMUNE LE MOURET :**

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

## **TRACTANDA**

### **1. Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des dernières assemblées des six communes fusionnées ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **2. Comptes 2002**

Les comptes détaillés peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **3. Election de la commission financière pour la période législative 2001-2006**

### **4. Election de la commission d'urbanisme pour la période législative 2001-2006**

### **5. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut Lac français**

Approbation de l'avenant aux statuts suite au départ au 31 août 2001 de la Commune de Cressier de l'Association.

### **6. Informations**

### **7. Divers**

<b>Présidence :</b>	M.	Thierry Ackermann	syndic
<b>Conseillers :</b>	M.	Nicolas Lauper	vice-syndic
	M.	Max Brügger	
	Mme	Christiane Castella Schwarzen	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Gilbert Müller	
	M.	Denis Murith	
	M.	François Papaux	
<b>Secrétaire :</b>	Mlle	Chantal Caputo	

**M. Thierry Ackermann** ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il les remercie d'avoir bien voulu consacrer cette soirée à cette 1ère assemblée de la commune Le Mouret..

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

Le tractanda était annexé à la convocation envoyée en tous-ménages, accompagné des comptes pour chaque secteur (sauf Zénauva). **M. Thierry Ackermann** demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée communale a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu et peut donc valablement délibérer.

**M. Thierry Ackermann** explique que chaque citoyen a reçu à l'entrée un petit papier de couleur correspondant au secteur d'où il vient car, ce soir, certains objets seront mis au vote par secteurs et il demande à chacun de contrôler qu'il ait reçu la bonne couleur, à savoir :

Bonnefontaine	jaune
Essert	vert
Montévraz	rose
Oberried	orange
Praroman	bleu
Zénauva	blanc.

**M. le Syndic** nomme les scrutateurs : Mme Irène Richard  
M. Jean Gobet  
M. Frédy Roos

**Nombre de citoyens présents :** 159

**Majorité absolue :** 80

**M. Thierry Ackermann** salue tout particulièrement les nouveaux citoyens et citoyennes arrivés dans la commune, ainsi que ceux ayant atteint la majorité civique depuis la dernière assemblée.

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Joseph El Hayek
M.	Frédéric Kolly
Mme	Marguerite Jutzet
M.	Bernard Jutzet
M.	Frédéric Noser
M.	Jean-Marc Noser
M.	Jean-Bernard Richard
M.	André Vaucher
Mme	Anne-Marie Vonlanthen
M.	Gabriel Vonlanthen

**M. Thierry Ackermann** présente chacun des conseillers en indiquant de quels dicastères ils sont responsables, ainsi que M. Laurent Tercier engagé fin 2002 par la commune de Praroman en tant que caissier et dès le 1er janvier 2003 en tant qu'administrateur pour la commune Le Mouret. M. Tercier est tout juste trentenaire, marié et papa d'une petite fille. Sa famille est domiciliée à Marly pour l'instant mais tout prochainement elle viendra s'établir dans notre commune.

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbaux***

Les procès-verbaux des dernières assemblées des six communes fusionnées ne seront pas lus; il étaient à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou questions à formuler. Si tel n'est pas le cas, il les met au vote par secteur :

<b>Bonnefontaine</b>	<b>PV du 4 décembre 2002</b>	<b>accepté à l'unanimité</b>
<b>Essert</b>	<b>PV des 29 avril 2002 et 13 juin 2002</b>	<b>acceptés à l'unanimité</b>
<b>Montévraz</b>	<b>PV du 13 juin 2002</b>	<b>accepté à l'unanimité</b>
<b>Oberried</b>	<b>PV du 13 décembre 2002</b>	<b>accepté à l'unanimité</b>
<b>Praroman</b>	<b>PV des 18 avril 2002 et 13 juin 2002</b>	<b>acceptés avec 1 abstention</b>
<b>Zénauva</b>	<b>PV du 16 août 2002</b>	<b>accepté à l'unanimité</b>

## ***Tractanda No 2 - Comptes 2002***

**M. Thierry Ackermann** donne lecture de l'art. 12 al. 1 de la convention de fusion : "Dans un délai de 4 mois après la fusion, l'assemblée communale de la nouvelle commune acceptera les comptes 2002 des 6 anciennes communes, après examens séparés par l'ancienne commission financière."

**M. le Syndic met au vote le principe d'acceptation des comptes 2002 par secteur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

Il donne la parole à M. Gilbert Müller - conseiller communal responsable du dicastère des finances, qui présente les comptes 2002 de fonctionnement et d'investissement cités par chapitres et par pages. Si quelqu'un a une question, il est prié d'intervenir lors du passage du chapitre concerné. Chaque président des commissions financières donnera lecture de son rapport.

### **Bonnefontaine**

**M. Gérald Clerc** demande pourquoi il y a une forte diminution des charges pour le poste enseignement et formation ?

**M. Marcel Cosandey** (ancien conseiller des finances de Bonnefontaine) répond que la clé de répartition a été passablement modifiée entre le moment où le budget a été établi et le moment de la répartition des frais.

Comptes de fonctionnement : excédent de produits	Fr.	6'138.00
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	261'290.65
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	1'031'630.94

M. Thomas Linder, Président de la commission financière de Bonnefontaine, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Bonnefontaine approuve à l'unanimité les comptes 2002.**

### **Essert**

Comptes de fonctionnement : excédent de produits	Fr.	9'899.50
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	56'149.00
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	574'983.45

M. Daniel Mauron, Président de la commission financière d'Essert, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Essert approuve à l'unanimité les comptes 2002.**

**Montévraz**

Comptes de fonctionnement : excédent de produits	Fr.	80'212.00
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	40'149.85
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	863'404.90

M. Dominique Aebischer, Président de la commission financière de Montévraz, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Montévraz approuve à la majorité avec une abstention les comptes 2002.**

**Oberried**

Comptes de fonctionnement : excédent de charges	Fr.	3'726.55
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	99'401.90
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	587'421.89

M. Roland Marro, Président de la commission financière d'Oberried, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Oberried approuve à l'unanimité les comptes 2002.**

**Praroman**

Comptes de fonctionnement : excédent de produits	Fr.	76'985.80
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	84'125.20
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	1'706'967.45

Mme Marie-France Rolle, Présidente de la commission financière de Praroman, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Praroman approuve à l'unanimité les comptes 2002.**

**Zénauva**

Comptes de fonctionnement : excédent de charges	Fr.	4'959.10
Comptes d'investissement : excédent de charges	Fr.	48'531.75
Fortune au 31.12.2002 :	Fr.	459'640.58

M. Gérald Mauron, Président de la commission financière de Zénauva, donne lecture du rapport dont copie est annexée au présent procès-verbal.

**Les citoyennes et citoyens du secteur Zénauva approuve à l'unanimité les comptes 2002.**

**M. Thierry Ackermann** relève que les comptes 2002 des six secteurs sont approuvés et décharge en est donnée aux anciens caissiers et conseillers en leur adressant à tous un grand merci pour tout le travail accompli.

### ***Tractanda No 3 - Election de la commission financière 2001-2006***

**M. le Syndic**, se référant à l'art. 11 de la convention de fusion ainsi qu'à l'art. 96 de la loi des communes, indique que le conseil communal a pris contact avec les anciennes commissions financières et que huit membres desdites commissions seraient intéressés à continuer leur fonction. A savoir :

**Secteur Bonnefontaine :** MM. Claude Brodard et Bernard Dafflon  
**Secteur Essert :** M. Philippe Bugnon  
**Secteur Montévraz :** M. Clément Wicht  
**Secteur Oberried :** M. Roland Marro  
**Secteur Praroman :** Mme Marie-France Rolle et M. Frédéric Kolly  
**Secteur Zénauva :** M. Philippe Richard

Toutefois, le conseil est d'avis d'élire une commission financière de six membres.

**M. Bernard Dafflon** fait la contre-proposition d'élire les huit membres qui sont prêts à se dévouer au sein de cette commission d'autant plus que le travail ne manquera pas.

**M. Thierry Ackermann** met au vote les deux propositions :

Commission financière à 6 membres :	pour :	40
	contre :	64
Commission financière à 8 membres :	pour :	86
	contre :	26

**C'est donc une commission financière composée de huit membres qui sera élue.**

**M. Thierry Ackermann** demande s'il y a d'autres citoyens qui sont candidats à siéger au sein de la commission financière.

Tel n'étant pas le cas, **M. Thierry Ackermann** félicite la nouvelle commission financière élue ce soir - composée des huit membres cités plus haut - et l'invite à se réunir rapidement afin de se constituer, ceci d'autant plus qu'elle devra se mettre rapidement au travail pour le budget 2003 qui lui sera soumis ces toutes prochaines semaines.

**M. Bernard Dafflon** intervient et demande à ce que la convention de fusion soit respectée car il est convenu que les six commissions financières se réunissent pour l'étude du budget 2003.

**M. Thierry Ackermann** présente ses excuses car il s'est peut-être mal exprimé. Effectivement les six anciennes commissions se réuniront pour le budget 2003.

### ***Tractanda No 4 - Election de la commission d'urbanisme 2001-2006***

M. le Syndic, se référant à l'art. 11 de la convention de fusion indique que le nombre de membres est fixé à sept. Le conseil communal a pris contact avec les anciennes commissions d'urbanisme, six membres desdites commissions seraient intéressés à continuer leur fonction. A savoir :

**Secteur Bonnefontaine :** M Gérard Clerc  
**Secteur Essert :** M. Pascal Yerly  
**Secteur Montévraz :** Mme Véronique Egnersson  
**Secteur Oberried :** M. Roger Marthe  
**Secteur Praroman :** Mme Christiane Kuhn  
**Secteur Zénauva :** M. Bertrand Romanens

Le 7ème membre serait :

**Conseiller :** M. Jean-Louis Cotting

**M. Thierry Ackermann** demande s'il y a d'autres citoyens qui sont candidats à siéger au sein de la commission d'urbanisme. Tel n'étant pas le cas, M. Thierry Ackermann félicite la nouvelle commission d'urbanisme élue ce soir et l'invite à se réunir rapidement afin de se constituer.

### ***Tractanda No 5 - Association du cycle d'orientation de la Sarine-campagne et Haut-Lac français***

*Avenant aux statuts suite au départ au 31 août 2001  
de la commune de Cressier de l'association*

**M. Thierry Ackermann** passe la parole à M. Max Brügger - conseiller communal en charge du dicastère des écoles - pour les explications.

**M. Max Brügger** indique que suite au départ de la commune de Cressier au 31 août 2001, un avenant aux statuts de l'association est soumis pour approbation aux communes membres. Une copie étant insérée dans le tous-ménages et chacun a pu en prendre connaissance. La modification se fait dans l'article premier qui nomme les communes membres de l'association.

**L'avenant de modification des statuts est accepté à la majorité dont 3 abstentions.**

## ***Tractanda No 6 - Informations***

### **Office de Poste**

**M. Thierry Ackermann** indique que suite à la fusion, le conseil communal a fait la demande à La Poste afin que la nomination de l'office postal de 1724 Praroman-Le Mouret soit modifié en 1724 Le Mouret. Cette demande a été acceptée par la Poste et le Service des communes et sera effective dès le 1er juillet 2003.

### **Projet de fusion lancé par la commune de Treyvaux**

**M. Thierry Ackermann** informe qu'en automne 2002, la commune de Treyvaux a effectué un sondage auprès de ses citoyens en vue d'une étude de projet de fusion avec les communes de Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Senèdes et Villarsel-sur-Marly. Le résultat du sondage était très positif à ce projet. Le conseil communal Le Mouret a été abordé et a décliné l'invitation en évoquant que la nouvelle commune Le Mouret devait d'abord se mettre en place avant de repartir dans une étude de fusion. Cette idée de fusion est arrivée soit trop tard ou trop tôt !

### **Sodemo - assemblée du 10 avril 2002**

Sur demande du Président de la Sodemo M. Frédy Roos, **M. Thierry Ackermann** donne l'information que le jeudi 10 avril 2002 aura lieu l'assemblée de la Sodemo dans la salle d'activité du bâtiment communal. Cette assemblée sera suivie d'une projection de diapositives.

### **14 juin 2003 - fête de la fusion**

Comme annoncé dans le tous-ménages, M. Thierry Ackermann indique qu'une fête populaire pour la fusion aura lieu le samedi 14 juin 2003. De plus amples informations seront données aux citoyens lors de la prochaine assemblée qui aura lieu dans un mois.

## ***Tractanda No 7 - Divers***

### **Couvert des Bûcherons - Bonnefontaine**

**M. Thomas Linder** indique que le règlement d'utilisation du Couvert des bûcherons à Bonnefontaine a été enlevé.

**M. Thierry Ackermann** répond qu'effectivement cette affiche a été enlevée pour opérer les corrections nécessaires dues à la fusion.

### **Projet sécurité routière - Oberried**

**M. Gilles Schorderet** souhaite s'expliquer quant à son opposition au projet de sécurité routière à Oberried. Il pense que ce projet est disproportionné et demande au conseil communal de réaliser une étude globale.

**M. Thierry Ackermann** rétorque que la convention de fusion est claire à ce sujet, ce projet est la décision de l'assemblée communale d'Oberried et doit être repris par la Commune Le Mouret..

**M. François Papaux** appuie les termes de M. Ackermann et indique que ce projet a reçu l'aval du Département des ponts & chaussées.

### **Montévraz - ordures - taxe au sac**

**Mme Lilian Purro** demande comment ça va se passer pour le secteur de Montévraz du fait que chez eux l'élimination des ordures se fait par une taxe au sac alors que pour les autres secteurs c'est le système pondéral.

**M. Thierry Ackermann** relève que les règlements actuels restent en vigueur jusqu'à l'unification des règlements qui doit se faire dans les deux ans après la fusion. Ce sera donc l'assemblée qui décidera lorsque le nouveau règlement lui sera soumis.

### **Répartition des dicastères**

**Mme Fernande Clément** demande pourquoi les gravières sont avec le social.

**M. Thierry Ackermann** explique que chaque objet constitue un dicastère et la répartition s'est faite comme ça. De plus, pour l'instant il n'y a que huit conseillers mais très prochainement le neuvième conseiller prendra ses fonctions et la répartition des dicastères sera certainement revue.

### **Dicastère des gravières**

**M. Gilles Schorderet** est surpris que ce soit Mme Christiane Castella Schwarzen qui est chargée des gravières alors qu'elle est impliquée dans le domaine privé dans les opposants à la gravière d'Oberried.

**Mme Christiane Castella Schwarzen** indique que la question a été soulevée auprès du Préfet qui n'y voit pas d'inconvénient. Elle précise que la gravière d'Oberried est soumise à une convention. Elle s'estime à même de faire la part des choses entre ses intérêts et les intérêts de la commune.

### **Site internet**

**M. Michel Richard** félicite le conseil pour la mise en place du site internet de la commune qu'il trouve très bien. Il rend attentif au fait qu'il faut faire vivre ce site.

La parole n'étant plus demandée, **M. Thierry Ackermann** remercie les tenanciers M. et Mme Pasquier pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, MM. Georges Wicht et Erich Jungo pour la mise en place de la salle, le personnel administratif, les employés des anciennes communes ainsi que les anciens conseillers communaux ayant terminé leur mandat pour tout le travail effectué durant la période de transition. Il remercie également les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 21h50 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

COMMUNE LE MOURET

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

Le Mouret, le 3 avril 2003/cc